



Fiche de poste Directeur/directrice Régie de Quartiers du Carcassonnais

La Régie de Quartiers du Carcassonnais est une association Loi 1901 née en novembre 1998 et labellisée par le Mouvement des Régies. Elle intervient sur deux principaux secteurs d'activité :

- L'insertion au travers de plusieurs dispositifs adaptés aux besoins et à la situation des habitants en situation de précarité (service de 1^{er} accueil professionnel, dispositifs de l'IAE, contrats aidés type PEC, adultes-relais...).
- La Proximité, le lien social et la participation citoyenne grâce au travail d'une équipe de médiateurs chargée de favoriser le respect du cadre de vie, l'accès aux droits, la participation des habitants, le développement de la citoyenneté et des pratiques solidaires. Ce pôle intervient également sur un volet médiation préventive, lutte contre la précarité énergétique et l'exclusion numérique.

L'association dispose d'un budget de 2,8 millions d'euros pour 90 salariés, dont 30 permanents.

I. Objectifs généraux

Par délégation, sous l'autorité de la Présidente et en lien avec le Conseil d'Administration, le directeur/ la directrice est chargé de la mise en œuvre du projet associatif et des stratégies définies par le Conseil d'Administration, Il ou elle est force de proposition pour cette instance.

Il ou elle assure la gestion administrative et budgétaire de l'association en lien avec le comptable, l'expert-comptable et le commissaire aux comptes.

Il ou elle organise les relations avec les organismes financeurs et de contrôle, ainsi qu'avec les partenaires. Il ou elle est l'interlocuteur privilégié des partenaires publics et privés.

Il ou elle veille au respect des obligations légales liées à la gestion du personnel, au droit du travail, aux dispositifs de sécurité des personnes, des bâtiments et des matériels.

Il ou elle assure le management des équipes.

En lien étroit avec la directrice adjointe, Il ou elle favorise un bon climat social et les relations entre les différents acteurs de l'association et assure la supervision des différentes activités. Il ou elle participe à la construction et à l'ingénierie des projets à venir tout en pérennisant l'existant.

Il ou elle a en charge la communication externe, avec le soutien des membres du Conseil d'Administration. Il ou elle représente, par délégation du Conseil d'Administration, l'association dans les instances départementales, régionales et nationales.

II. Qualités requises

- Capacité confirmée à la communication et à la pédagogie (écoute, disponibilité, qualités relationnelles, sens du contact).
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.
- Capacité à rendre compte.
- Capacité à s'adapter à l'évolution de l'environnement juridique et financier du secteur.
- Rigueur, organisation et esprit d'analyse et de synthèse.
- Facilité à créer les conditions d'une coopération (favoriser le travail d'équipe, mobilisation des ressources, synergies internes et externes).
- Ouverture d'esprit, capacité à se remettre en question.
- Disponibilité, grande capacité de travail : savoir résoudre des problèmes au quotidien, suivre l'évolution des dossiers en cours, gérer les dossiers conjoncturels.

- Aptitude à gérer des sujets différents, capacités d'organisation, d'adaptation et de réactivité.

III. Compétences et connaissances requises

- Formation supérieure (Master 1 et 2, CAFDES ou équivalent) avec expérience dans le management des personnes et des projets.
- Connaissances juridiques et financières, capacité à bâtir et comprendre les documents budgétaires
- Connaissance des enjeux et des outils du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), maîtrise des dispositifs de l'IAE et de l'accompagnement social.
- Souci des valeurs de l'intérêt général, avec une posture professionnelle rigoureuse et humaine. Le tout dans le respect du projet associatif et du code déontologique proposés par la Régie de Quartiers et ses partenaires.
- Maîtrise parfaite des logiciels de bureautique (traitement de texte, tableur, présentation...), de gestion budgétaires et financières et des outils web.

IV. Responsabilités

- Le directeur ou la directrice définit la stratégie de la structure, l'applique, en dirige la mise en œuvre et s'assure de la réalisation des objectifs fixés.
- Il ou elle met en œuvre les décisions prises en Bureau, en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.
- Le directeur ou la directrice travaille de manière autonome. Il ou elle exerce sous l'autorité de l'organe dirigeant.
- Il ou elle participe aux différentes réunions d'équipe, des pôles, des partenaires.

V. Les missions

Sous l'autorité de la Présidente, du Bureau et du Conseil d'Administration, le directeur ou la directrice assure :

1. Pilotage stratégique :

- ✓ Mise en œuvre et appui à la mise à jour du projet associatif
- ✓ Développement de nouveaux projets
- ✓ Animation des instances de gouvernance
- ✓ Suivi des conventions

2. Organisation, Management d'équipe et gestion des ressources humaines :

- ✓ Le directeur ou la directrice est garant de l'évolution de l'organisation interne et contribue à la structuration et la mise en œuvre de l'organigramme,
- ✓ Il ou elle veille sur le respect de la réglementation en particulier sur les aspects hygiène et sécurité.
- ✓ Il ou elle assure le recrutement et le management des équipes avec avis et accord du Bureau pour les postes clés
- ✓ Il ou elle assure la gestion du dialogue social et des relations avec les instances représentatives du personnel.
- ✓ Il ou elle a en charge l'animation des responsables de service
- ✓ Il ou elle veille sur les dispositifs de formation, de développement des compétences des équipes et leur supervision

3. Gestion administrative et financière :

- ✓ Élaboration et suivi des budgets, des rapports d'activité et bilans annuels.
- ✓ Recherche de financements

- ✓ Gestion des subventions et appels à projets

4. Représentation et partenariats :

- ✓ Développement du réseau de partenaires
- ✓ Communication externe
- ✓ Participation aux instances nationales

Conditions du poste :

Lieu de travail :

- Siège de la Régie à Carcassonne, 46 bis Rue Alexandre Guiraud 11000 Carcassonne
- Déplacements occasionnels en région et au national

Contrat : CDI à temps plein (travail ponctuel en soirée/week-end)

Rémunération : Selon convention collective des Régies de Quartier, Niveau 5 (statut cadre) coef : entre 330 et 350 points selon expérience

Prise de poste : idéalement au plus tôt

Permis B requis